



# RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

PROJET ÉDUCATIF  
« TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES »  
2016 - 2019



# SOMMAIRE

1/ PRÉSENTATION.....	p 3
2/ LE TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE.....	p 6
3/ PARTENARIAT.....	p 10
4/ COMMUNICATION .....	p 12
5/ ATOUS ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE.....	P 12
6/ AMBITIONS ÉDUCATIVES.....	p 14
7/ COHÉRENCE ÉDUCATIVE.....	p 16
8/ ÉVALUATION.....	p 16
9/ MODALITÉS.....	p 17
10/ ANNEXES.....	p 19

## 1/ PRÉSENTATION

La Ville de Lempdes est entrée dans la réforme des Rythmes Scolaires dès de la rentrée 2013 – 2014 et a mis en place un Projet Éducatif Territorial (PEDT) en proposant des Temps d'Activités Périscolaires facultatif de 15h30 à 16h30 : les lundis, mardis et jeudis, sur les heures nouvelles libérées.

La collectivité territoriale a élaboré un Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour la période de 2013 – 2016. Celui-ci a évolué au cours de ces 3 années (durée maximale de cet engagement), concrétisé par des avenants au PEDT initial.

Arrivant à la fin du PEDT initial (2013-2016), suite à un état des lieux accompagné d'une démarche d'évaluation (voir annexe 1), la collectivité territoriale s'est appuyée sur celle-ci, dans le cadre d'un renouvellement pour la période de 2016 – 2019.

### 1 a) Collectivité territoriale porteur du projet :

#### **MAIRIE DE LEMPDES**

➤ **Nom du correspondant :** M. Philippe BERGER

**Fonction :** responsable du Service Enfance Jeunesse

**Adresse :** 3, Place François Mitterrand 63370 LEMPDES

**Téléphone :** 04 73 83 63 99 / 06 88 20 36 82

**Adresse électronique :** [enfancejeunesse@mairie-lempdes.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-lempdes.fr)

➤ **Périmètre et public du projet éducatif :**

**Territoire concerné :** Lempdes

**Public concerné :** les élèves des écoles publiques de Lempdes

**Nombre total d'enfants :** 718 enfants (effectif 2015/2016)

**Niveau maternelle :** entre trois et cinq ans : 256 élèves

**Niveau élémentaire :** 462 élèves

**Nombre d'enfants concernés par le TAP :** environ 600 (83,50 %)

**Durée du projet éducatif « TAP » sur 3 ans :** Septembre 2016 – Juillet 2019

Il est important qu'il soit évolutif, avec une clause de revoyance après chaque année si nécessaire.

Depuis Janvier 2014, la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), son organisation s'appuie sur **3** Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

A cette date **3 ALSH spécifiques TAP** ont été déclarés suivant 3 secteurs :

1. ALSH Bourgnon TAP (Élémentaire – Maternelle, 300 enfants)
2. ALSH Fleurie (Élémentaire – Maternelle, 300 enfants)
3. ALSH Multi-Accueil (Primaire Vaugondières, Maternelle Gandaillat, 200 enfants)

### 1 b) Les établissements scolaires concernés :

Le Projet Éducatif De Territoire est l'outil à l'échelle de la commune de Lempdes et concerne l'ensemble des écoles publiques de la ville.

<b>ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	<b>Nom du site : 6</b>	<b>Total : 6</b>
Écoles maternelles	- « Le Petit Prince » - Bourgnon - Gandaillat	3
Écoles élémentaires	- La Fleurie - Le Bourgnon	2
École primaire	- Les Vaugondières	1

### 1 c) Les publics :

Nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques de Lempdes : 718

**Effectifs de l'année 2015/2016**

<b>ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES</b>	<b>EFFECTIFS : 462</b>
LE BOURGNON	182
LA FLEURIE	203
LES VAUGONDIÈRES	93
<b>ÉCOLES MATERNELLES</b>	<b>EFFECTIF : 256</b>
LA FLEURIE	80
GANDAILLAT	50
LE BOURGNON	94
LES VAUGONDIÈRES	32
<b>ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	<b>EFFECTIF TOTAL : 718</b>

## 1 d) Emploi du temps :

Conformément au décret n°2013-77 du 24 Janvier 2013, un nouvel emploi du temps est déterminé pour l'ensemble des écoles publiques de Lempdes :

	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h - 13h45	13h45 - 15h30	15h30 - 16h45	16h30 - 18h30
<b>LUNDI</b>	Accueil du matin	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	ALSH TAP (spécifique)	Accueil du soir Études
<b>MARDI</b>	Accueil du matin	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Accueil du soir (spécifique)	Accueil du soir Études
	7h30 - 8h30	8h30- 11h30	11h30 - 12h30	13h30 - 18h30		
<b>MERCREDI</b>	Accueil du matin	Temps d'enseignement	Accueil midi du Mercredi / liaison restauration scolaire (11h30-13h15)	ALSH (13h30 - 18h30) USEP (13h30 - 16h30)		
	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h - 13h45	13h45 - 15h30	15h30 - 16h45	16h30 - 18h30
<b>JEUDI</b>	Accueil du matin	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	ALSH (spécifique)	Accueil du soir Études
	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h - 13h45	13h45 - 15h30	15h30 - 18h30	
<b>VENDREDI</b>	Accueil du matin	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Accueil du soir Études	

Il sert de cadre de référence dans le respect d'une pause méridienne d'une durée de 1h45. Afin de faciliter l'adaptation des organisations familiales à cet emploi du temps, la Ville de Lempdes propose plusieurs nouveaux services le mercredi :

- Un accueil de 11h30 à 12h30
- Une restauration scolaire de 11h30 à 13h15 pour les enfants inscrits à l'ALSH (4-11 ans) et à l'USEP (Union Sportive des Écoles Primaires)
- Une liaison directe avec l'ALSH et les activités USEP à 13h15 et un temps d'accueil possible pour les USÉPIENS après la fin des activités USEP à l'ALSH (4 – 11 ans).

## **Objectifs :**

- Contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant,
- Encourager les pratiques culturelles et socio-éducatives,
- Favoriser l'ouverture sur la cité de l'environnement citoyen,
- Valoriser le tissu local et associatif de notre territoire.

## **2/ LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

L'écriture d'un PEDT (Projet Éducatif De Territoire) permet de fixer le lien entre l'enseignement scolaire et l'animation périscolaire. C'est un lien entre l'enseignement, l'apprentissage et la découverte.

Les animations d'activités périscolaires tendent à répondre à des valeurs partagées conjointement avec le temps d'enseignement :

- Apprendre à vivre ensemble,
- Permettre aux enfants de devenir citoyens de ce monde,
- Penser l'enfant dans la globalité de sa journée,
- Avoir une démarche éducative.

Ce projet s'inscrit dans une démarche où tous les adultes, dans la diversité de leurs statuts et de leurs missions, interagissent avec les enfants et sont considérés comme co-éducateurs de l'enfant.

### **2a) Les animations :**

#### ➤ **Les animations ont lieu en fonction des cycles scolaires :**

Maternelle (de la petite à la grande section de maternelle), cycle 2 : CP-CE1, cycle 3 : CE2-CM1-CM2

C'est un choix de la Ville de Lempdes permettant de respecter le rythme et les capacités de chacun.

Le choix de la Ville de Lempdes est de s'appuyer sur le personnel communal, les animateurs de son ALSH, les Dumistes de son école de musique, les ETAPS...), sur la richesse de son tissu associatif (sportif et culturel) et des intervenants extérieurs seulement pour les enfants de l'élémentaire pour compléter ses équipes d'animations.

Pour les écoles maternelles, afin de créer environnement sécurisant et force de repères, les intervenants des écoles maternelles lors du TAP sont majoritairement les ATSEMS et des animatrices « Petite Enfance » de l'ALSH. Une personne supplémentaire est également présente afin de pouvoir permettre un réveil échelonné pour les enfants ayant le besoin d'un temps de repos.

#### • **Jours de la semaine concernée :**

Depuis la rentrée scolaire 2015 – 2016, les lundis et jeudis sont dédiés au TAP de 15h30 à 16h45 et un temps d'accueil gratuit le mardi de 15h30 à 16h45.

Cette nouvelle organisation TAP passant d'une heure sur trois jours par semaine au début de la réforme à une heure et quart sur deux jours. Elle s'est appuyée sur certaines requêtes, problèmes rencontrés sur le terrain.

- Structurels sur certains secteurs, impliquant un transport scolaire vers les installations sportives (Complexe Sportif, Plaine du Marais...).
- Demande d'un temps de pause (15 minutes avant le début des activités),

- De même pour les activités réclamant en amont et en aval un travail éducatif de préparation et de rangement.

Mais aussi, suite aux désengagements financiers (par des subventions) de l'état de façon substantielle, les TAP passent de trois heures à deux heures trente, favorisant une réduction probante des coûts de fonctionnement, tout en maintenant l'essence du projet en direction du public visé (3 à 11 ans) s'articulant entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires, en respectant les rythmes et les besoins des enfants concernés.

• **Recensement des activités réalisées durant cette période 2013 - 2016 :**

Cette liste est non exhaustive et évolutive dans le temps, suivant les disponibilités des partenaires associatifs, de la période de l'année (conditions météorologiques), qui conditionnent des activités plus intérieures ou extérieures :

ARTISTIQUES	SPORTIVES	CULTURELLES / AUTRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers danses (contemporaine, orientale, de salon)</li> <li>- Zumba</li> <li>- Chorale</li> <li>- Rigologie</li> <li>- Vidéo</li> <li>- Peinture</li> <li>- Musique</li> <li>- Spectacles</li> <li>- Création sonore</li> <li>- Atelier Chansons</li> <li>- Relaxation</li> <li>- Jeux d'expression</li> <li>- Atelier théâtre</li> <li>- Atelier manuel</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BMX</li> <li>- Tennis</li> <li>- Multisports</li> <li>- Rugby</li> <li>- Yoseikan Budo</li> <li>- Jeux de coopération</li> <li>- Beach volley</li> <li>- Cirque</li> <li>- Basket</li> <li>- Judo</li> <li>- Football</li> <li>- GRS</li> <li>- Acrosport</li> <li>- Sports nouveaux</li> <li>- Ultimate</li> <li>- Golf</li> <li>- Crosse canadienne</li> <li>- Athlétisme</li> <li>- Parcours motricité</li> <li>- Escrime</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Danses traditionnelles</li> <li>- Approche musicale</li> <li>- Jeux traditionnels</li> <li>- Démarche sur le goût</li> <li>- Environnement</li> <li>- Jeux de société</li> <li>- Informatique</li> <li>- Contes</li> <li>- BD</li> <li>- Photographie</li> <li>- Astronomie</li> <li>- Scrapbooking</li> <li>- Éveil au bien-être</li> <li>- Arts graphiques</li> <li>- Échec</li> <li>-</li> </ul>

**2 b) Inscriptions aux activités :**

La commune a décidé d'impliquer les enfants en les associant aux choix de leurs activités afin de les rendre acteurs de leurs propres loisirs.

Les enfants et les familles s'engagent pour chaque période. **Diverses activités** sont proposées aux enfants par période (de TRIMESTRE à TRIMESTRE).

Les enfants s'inscrivent par le biais de **fiches d'inscriptions (voir Annexe 2)**, sur lesquelles ils choisissent un menu par ordre de préférence, s'appuyant sur les trois thématiques suivantes : artistiques, culturelles, sportives...

**Les inscriptions pour le trimestre suivant ont lieu avant le début des vacances scolaires précédant la période concernée.**

Les fiches d'inscriptions (1 couleur par école) pour cette ALSH spécifique sont à retourner à l'enseignant et traitées par le Service Enfance Jeunesse (SEJ), pendant les vacances précédentes suivant la nouvelle période, afin d'établir les listes et les répartitions pour chaque activité et chaque école.

**Les fiches d'inscriptions sont distribuées 1 mois avant les vacances et sont à retourner le mardi précédent les vacances (possibilité de relancer les retardataires pendant 3 jours).**

De même, il est demandé aux enseignants sur ce même temps d'inscription, de signaler en amont les élèves de leur classe retenus en APC (Activité Pédagogique Complémentaire), pour finaliser au mieux les taux d'encadrement dans chaque groupe d'activités. Cela est d'autant plus important, que tous nos sites, déclarés en ALSH spécifique TAP, nous appliquons certaines mesures expérimentales prévues par le décret du 02/08/2013 relatif au PEDT, portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés, bénéficiant d'activités périscolaires dans ce contexte : c'est-à-dire le desserrement des taux (1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, un pour 18 enfants de 6 à 12 ans).

**• Mode d'inscription aux activités proposées : feuille d'inscription individuelle**

<b>À l'année : NON</b>	<b>Trimestriel : OUI</b>	<b>Modulable : NON</b>
------------------------	--------------------------	------------------------

<b>GRATUIT :</b>	<b>PAYANT :</b>	<b>Payant pour certaines activités du TAP :</b>	<b>Payant pour les activités après la classe : Accueil du soir / Études De 16h30 à 18h30</b>
<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

Les activités sont gratuites afin de permettre l'égalité d'accès à ce temps de loisirs éducatifs. En effet, la volonté de la Ville de Lempdes est de répondre à la possibilité pour tous les enfants de découvrir diverses pratiques culturelles et sportives.



## 2c) Identification des lieux d'accueil :

Chaque ALSH fonctionne sur un secteur donné. L'objectif est d'utiliser les ressources de l'école mais également du secteur.

	ÉCOLE du BOURGNON	ÉCOLE de la FLEURIE	ÉCOLE des VAUGONDIÈRES
DANS L'ÉCOLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une cour</li> <li>- un préau</li> <li>- un stade</li> <li>- une salle d'activité</li> <li>- une salle informatique</li> <li>- une salle BCD</li> <li>- 8 salles de classes</li> <li>- 2 salles de restaurant</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>MATERNELLE BOURGNON</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une cour</li> <li>- un préau</li> <li>- une salle d'activité</li> <li>- 4 salles de classes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une cour</li> <li>- un préau</li> <li>- une salle d'activité</li> <li>- une salle informatique</li> <li>- une salle BCD</li> <li>- 8 classes</li> <li>- une cour</li> <li>- un coin compacté</li> <li>- un coin jardin</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>MATERNELLE FLEURIE « Le Petit Prince »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une cour</li> <li>- Une salle de motricité</li> <li>- Une salle de garderie</li> <li>- 3 salles de classes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 cours</li> <li>- 2 préaux</li> <li>- un plateau de sports</li> <li>- une salle de motricité</li> <li>- une salle d'activité</li> <li>- une salle informatique</li> <li>- une salle artistique</li> <li>- 5 salles de classes</li> <li>- une salle BCD</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>MATERNELLE GANDAILLAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une cour de récréation</li> <li>- une salle d'activité</li> <li>- une salle de garderie</li> <li>- 2 salles ALSH</li> <li>- 2 salles de classe</li> <li>- un algeco</li> <li>- une prairie</li> <li>- un barnum</li> </ul>
SECTEUR PROCHE ÉCOLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle des fêtes</li> <li>- École de musique</li> <li>- Mur d'escalade</li> <li>- Terrain de pétanque</li> <li>- Mini terrain de Bicross</li> <li>- Complexe F. Dolto (2 salles)</li> <li>- Un marché couvert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurant scolaire (2 salles)</li> <li>- Petit gymnase du Collège</li> <li>- Salle d'activités du Collège</li> </ul>	
SECTEUR PLUS ÉLOIGNÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc de la Mairie</li> <li>- Bibliothèque</li> <li>- Maison des Associations</li> <li>- Salle Voûtée</li> <li>- La 2Deuche (salle de spectacle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- COSEC en rénovation, plus construction d'une salle spécifique gymnastique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiathèque</li> <li>- Parc de la Mairie</li> <li>- Salle Voûtée</li> </ul>
<b>POUR TOUS : MAISON des SPORTS et PARC des SPORTS AVEC TRANSPORTS</b>			

La volonté de la Ville de Lempdes est de faire valoir la mobilisation de la richesse du territoire lempdais. Celle-ci permet de garantir la qualité éducative fournie aux enfants lempdais.

### 3/ PARTENARIAT

Les associations lempdaïses et les installations sportives et culturelles sont mobilisées pour ce Temps d'Activités Périscolaires pour le fonctionnement des différents ALSH :

TISSU ASSOCIATIF MOBILISÉ	INSTALLATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	ESPACES NATURELS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- FJEP Danse</li> <li>- FJEP Majorettes Cheerleaders</li> <li>Les Bolas</li> <li>- FJEP Scrapbooking</li> <li>- FJEP jeux d'échecs</li> <li>- FJEP Judo</li> <li>- ASC AIA Rugby</li> <li>- Lou Balladaires</li> <li>- Les doigts de Fée</li> <li>- Clim@63</li> <li>- Lempdes BMX</li> <li>- Pétanque de Lempdes</li> <li>- Yoseikhan Budo</li> <li>- Rire et Mieux Être</li> <li>- Basket Club de Lempdes</li> <li>- Lempdes Sports Natation</li> <li>- Step Gym Tonic (Zumba)</li> <li>- Tennis Club de Lempdes</li> <li>- Lempdes Sports Football</li> <li>- Lempdes Diverti danses</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison des sports : grande salle multisports, salles de sports de combats, modulaire, de tennis de table, de musculation...</li> <li>- Terrain de BMX</li> <li>- Piste d'athlétisme</li> <li>- Bulle (1) et courts de tennis (3)</li> <li>- Skate parc</li> <li>- Plaine de jeux du marais</li> <li>- Plateau extérieur de « Tir à l'arc »</li> <li>- COSEC (en rénovation)</li> <li>- Salle spécifique Gymnastique (en construction)</li> <li>- Piste de modélisme (2)</li> <li>- Terrain de pétanque</li> <li>- Stade du Bourgnon</li> <li>- Médiathèque communautaire</li> <li>- Espace culturel de « La 2Deuche »</li> <li>- École de musique</li> <li>- Espace F. Dolto (l'Agora, salle Françoise Giroud)</li> <li>- Maison des Associations</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arborétum</li> <li>- Parc de la Mairie</li> <li>- Les collines (Puy d'Anzelle, Puy de Banne)</li> <li>-</li> </ul>

La réforme prévoit les Temps d'Activités Périscolaires comme une source d'épanouissement, d'éducation, un moment de découverte et de plaisir pour les enfants. Pour des animations de qualité, nous mettons un taux réduit d'enfants (environ 10 - 12) pour certaines activités (Exemple : musique, arts plastiques...).

La volonté de la collectivité territoriale de Lempdes est de s'être déclarée en ALSH spécifique TAP suivant trois secteurs (BOURGNON, FLEURIE, MULTI-ACCUEIL) de mois de 300 mineurs chacun.

Le Service Enfance Jeunesse en charge de l'organisation, a mis en œuvre les moyens nécessaires pour garantir la santé et la sécurité physique et morale des mineurs dans ses ALSH.

Comme tout Accueil de Loisirs, ils satisfont aux obligations prévues par la réglementation :

- Déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- Respect des normes d'hygiène et de sécurité,
- Encadrement qualifié (selon décret du 02 Août 2013), avec l'inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul de ces taux),
- Respect des taux d'encadrement (selon décret du 02 Août 2013), avec le desserrement des taux d'encadrement (1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 18 enfants de 6 à 12 ans),
- Formalisation et mise en œuvre d'un Projet Pédagogique,
- Souscription d'un contrat d'assurance en Responsabilité Civile.

### **3 a) Personnel encadrant :**

Dans les ALSH spécifiques TAP de notre territoire, les jours de TAP, environ une cinquantaine de personnes sont mobilisées pour assurer l'accueil dans les meilleures conditions.

#### **• Personnel municipal mobilisé pour les différents ALSH :**

- 12 ATSEM
- 6 Animateurs
- 2 Dumistes
- 4 Professeurs de l'école de musique
- 2 ETAPS
- 2 animateurs supplémentaires possibles

Total : 28 personnes

#### **• Partenariat extérieur pour les différents ALSH :**

- Intervenants professionnels des associations (sportives, artistiques et culturelles...)
- Enseignants
- Bénévoles (associations, parents d'élèves, enseignants retraités, ...)
- Animateurs extérieurs (Groupement d'Employeurs 63)

#### **• Qualification et Formation du personnel intervenant dans les différents ALSH :**

- BAFA
- ATSEM
- CAP « Petite Enfance »
- BPEJEPS

- BREVET D'ÉTAT
- Professeur des écoles
- CAPES
- Dumiste

Toutes les activités sont prévues avec une progression sur une période donnée.

Le personnel communal et extérieur sont capable d'animer et de faire évoluer une activité sur le nombre de séances prévues dans la période.

Un directeur(-trice) par école est en place sur chaque site, dans le but d'améliorer et d'assurer l'organisation de l'ALSH des activités périscolaires, dont il a la responsabilité (Relais SEJ, communication enseignants, parents..., remplacements, problèmes divers..., gestion, formation, régulation d'équipe...). Sur les plus gros secteurs l'équipe de direction est complétée par une adjointe.

## **4/ COMMUNICATION**

### **4 a) Modalités d'information des familles :**

- Plaquette d'information,
- Règlement intérieur,
- Fiche d'inscription,
- Réunion publique.

### **4 b) Développement de la communication en direction des familles :**

- Installation de panneaux d'affichages pour des activités périscolaires communales devant chaque école,
- Mise en place de trombinoscopes périscolaires sur chaque site,
- Ouverture des spectacles TAP aux familles,
- Exposition des panneaux photos d'animations sur chaque site,
- Communication presse (La Montagne, Lempdes Info...).

### **4 c) Modalités d'information aux intervenants :**

- Règlement intérieur,
- Affiches explicatives,
- Courrier d'intervention.

## **5/ ATOUTS ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE**

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur le territoire est la continuité éducative de la volonté de la collectivité territoriale d'accompagner les enfants de 3 à 11 ans.

## 5 a) Répertoire de l'existant au niveau péri et extrascolaire :

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités pour l'année 2015 - 2016 :

### ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :

- Accueil périscolaire du matin (de 7h30 à 8h30) → environ 40 enfants en maternelle  
→ environ 60 enfants en élémentaire
- Accueil mercredi midi (de 11h30 à 12h30) → environ 40 enfants en maternelle  
→ environ 40 enfants en élémentaire
- Pause méridienne (de 12h00 à 13h45) → environ 135 enfants en maternelle  
→ environ 310 enfants en élémentaire
- Accueil mardi après-midi (de 15h30 à 16h45) → environ 150 enfants en maternelle  
→ environ 250 enfants en élémentaire
- Accueil vendredi après-midi (de 15h30 à 16h45) → environ 40 enfants en maternelle  
→ environ 120 enfants en élémentaire
- Accueil périscolaire du soir (16h45 à 18h30) → environ 40 enfants en maternelle  
→ environ 90 enfants en élémentaires

### ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES :

- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (4 – 11 ans) :

FRÉQUENTATION (2015/2016)	MERCREDI	PETITES VACANCES	VACANCES D'ÉTÉ
	Environ 65 enfants	Environ 50 enfants	Environ 60 enfants

- ANIM'À JEUNES / ANIM'ADOS (12/17 ans) (ALSH) :

FRÉQUENTATION (2012/2013)	PETITES VACANCES	VACANCES D'ÉTÉ
	Environ 35 jeunes / jour	Environ 45 jeunes / jour

- ATELIERS THÉÂTRE (ALSH) :

Ateliers Théâtre mis en place toute l'année pour des enfants de 6 à 17 ans :

Environ 35 jeunes participent à ces ateliers.

Le Temps d'Activité Périscolaire est dans la continuité éducative des différents Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Il tend à répondre à plusieurs objectifs éducatifs communs à ces ALSH :

- Permettre aux enfants/jeunes d'évoluer au sein d'une collectivité tout en affirmant son identité et sa personnalité dans le respect de chacun,
- Permettre aux enfants/jeunes de participer à une démarche artistique et plastique lui permettant ainsi de se découvrir, d'explorer, d'expérimenter,
- Leurs donner à travers le théâtre et les arts plastiques, la possibilité de s'exprimer seul et au sein d'un groupe. Ceci en partant d'un travail de mise en confiance et de valorisation,
- Apprendre le vivre ensemble,
- Assurer le bien-être affectif et physique des enfants et animateurs,
- Donner la possibilité à chacun d'éveiller sa curiosité et de découvrir diverses pratiques,
- USEP : Dans le temps hors scolaire, les mercredis après-midi (8-11ans),
- L'objectif est de faire découvrir un large éventail d'activités sportives aux enfants de classe de CE2, CM1 et CM2 des trois écoles élémentaires.

L'USEP étant une passerelle entre l'école et les associations sportives mais aussi avec le collège (mélange des 3 groupes scolaires) et du sport scolaire (UNSS).

TICKET JEUNES : Les jeunes lempdais de moins de 16 ans peuvent bénéficier d'une réduction de 20 € à 50€ (suivant quotient familial) pour une adhésion à une association sportive ou culturelle, ayant signé une convention avec la municipalité.

## **5 b) Répertoire des structures existantes sur le territoire :**

Il n'y a pas d'articulations existantes entre la mise en place du TAP et les différents dispositifs existants : PEL / CEL / CEJ / CLAS ...

Les activités mises en place par le biais des ALSH spécifiques TAP se font, chaque fois dans la mesure du possible, en rapport avec les projets d'écoles respectifs.

## **6/ AMBITIONS ÉDUCATIVES**

### **6 a) Permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif individuel et collectif :**

Objectifs :

- Penser l'enfant dans la globalité de sa journée, dans une démarche éducative,
- Développer l'articulation des temps de l'enfant dans une logique de co-éducation (familles, enseignants, animateurs...),
- Encourager l'accès à diverses pratiques (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques, environnementales ou autres...),
- Favoriser l'équité d'accès aux pratiques pour le plus grand nombre.

#### Moyens : projections 2016 – 2019

- Mettre en place des moments d'échanges avec les professionnels de la petite enfance jusqu'au Collège,
- Développer le lien avec les équipes pédagogiques de l'Éducation Nationale (EN) dans le cadre d'un partenariat,
  - Développer les projets en lien avec les projets d'école,
  - Ne pas mettre en concurrence les activités pédagogiques complémentaires (APC) et les TAP, si possible,
  - Associer les travaux du TAP aux fêtes des écoles,
- Développer notre rôle formateur éducatif en accentuant la formation de nos agents,
- Travailler autour des différents temps d'accueil (accueil du matin, des après-midis, du soir, de la pause méridienne...), pour le bien être de l'enfant,
- Développer d'avantage les activités environnementales et scientifiques ou autres...
- Maintenir la gratuité.

### **6 b) Développer l'apprentissage du vivre ensemble :**

#### Objectifs :

- Développer la mixité sociale et culturelle,
- Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de la vie collective,
- Expliquer et transmettre les règles de vie collective,
- Soutenir l'éducation au choix et à l'écoute de l'autre.

#### Moyens : projections 2016 – 2019

- Harmonisation des règles de vie scolaire et périscolaire,
- Mise en place du choix des activités périscolaires sous forme de menu (et plus du choix des activités) sur des thématiques définies,
- Maintien de l'idée des cycles scolaires adaptés à nos ALSH TAP : cycle 1 maternelle, cycle 2 CP-CE1, cycle 3 CE2-CM1-CM2 (pas de groupes classes). Mais nous envisageons un lien avec le Collège (6ème) dans le cadre des nouveaux cycles.

### **6 c) Agir en faveur du développement de l'enfant et du jeune en intégrant la santé comme axe de prévention :**

#### Objectifs :

- Agir pour la prévention des conduites à risques,
- Soutenir les actions en lien avec la santé et la citoyenneté,
- Poursuivre les actions d'éducation nutritionnelles.

#### Moyens : projections 2016 – 2019

- Mettre en place la semaine de la prévention routière sur tout le territoire de la commune (Lycée (seconde Marmilhat), Collège (4<sup>ème</sup>), Écoles Élémentaires (CM2)) et l'étendre à toutes les strates de l'école élémentaire du CP au CM2 en jouant sur les différentes thématiques de la sécurité routière : le piéton, le cycliste, en voiture, en car...
- Mettre en place l'action sur la Nutrition,

- Lutter contre le gaspillage par des actions ciblées,
- Associer le VALTOM dans le cadre ORGANICITÉ (c'est-à-dire accompagner citoyens, collectivités, etc...) vers des solutions durables pour réduire la production des déchets et valoriser localement ces ressources.
- Accompagner des projets de citoyenneté, pour acquérir des compétences sociales et civiques (attitude de communication et de réflexion, écoute des autres, de coopération, sur la différence... pour une prise de conscience des enfants des droits et devoirs de chacun).

## **7/ COHÉRENCE ÉDUCATIVE**

Ce projet s'inscrit résolument dans une démarche collaborative où tous les adultes qui, dans la diversité de leurs statuts et de leurs missions, interagissant avec les enfants sont considérés comme co-éducateurs de l'enfant.

Par échange d'informations, la réflexion partagée, le travail en commun et la création d'outils, la Ville de Lempdes souhaite renforcer le partenariat permettant à cette communauté éducative de remplir ses missions le plus pertinemment possible :

- Apporter une sécurité morale, physique et affective aux enfants par l'élaboration d'un cadre et de règles de vie commune,
- Développer les liens pédagogiques dans la communauté éducative,
- Développer la communication envers les familles,
- Assurer la cohérence éducative de tous les acteurs de l'école.

Avec la volonté d'élargir cette démarche à l'ensemble des temps périscolaires gérés par la collectivité territoriale.

## **8 / ÉVALUATION**

Afin de permettre l'évaluation de cette action éducative, le Service Enfance Jeunesse met en place des outils afin de savoir si la collectivité répond aux objectifs visés :

- Favoriser l'épanouissement des enfants,
- Développer la curiosité intellectuelle des enfants,
- Permettre le plaisir de découvrir,
- Vivre ensemble.

### **8 a) Indicateurs retenus :**

- Fonctionnement (aspect administratif, organisationnel...)
- Financier
- Humain

### **8 b) Indicateurs qualitatifs :**

- Épanouissement des enfants
- Satisfaction des personnels d'animations
- Satisfaction des enseignants et des parents d'élèves



### 8 c) Moyens quantitatifs :

- Fréquence des participations aux ALSH des activités périscolaires par période,
- Nombre d'intervenants diplômés à l'ALSH (BPJEPS, BAFA, ....) sur un secteur donné,
- Nombre d'associations lempdaïses et d'enseignants mobilisés pour les ALSH des Activités périscolaires.

### 8 d) Moyens qualitatifs :

- Comité de Pilotage,
- Bilan périodique des ALSH des activités périscolaires pour les intervenants,
- Participation aux Conseils d'Écoles,
- Création d'un bilan des ALSH spécifiques des activités périscolaires, pour les enseignants, les parents et les enfants,
- Échange avec les enfants.

## 9 / MODALITÉS

### Partenaires institutionnels :

- La Mairie de Lempdes représentée par Monsieur le Maire,
- Éducation Nationale représentée par Madame la Directrice de l'Éducation Nationale,
- La préfecture représentée par Monsieur le Directeur Départementale de la Cohésion Sociale,
- La Caisse d'Allocations Familiales représentée par Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme.

### Autres partenaires :

- Les enseignants,
- Associations Lempdaïses ou extérieurs,
- Intervenants extérieurs,
- Les Associations de Parents d'Élèves.

### Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre de ce projet éducatif :

STRUCTURE	STATUT DE L'INTERVENANT	OBSERVATIONS (dont existence d'une convention)
MAIRIE de LEMPDES	Employé de la commune ou mise à disposition	Des conventions seront conclues avec des associations partenaires

**Structure de pilotage** : Service Enfance Jeunesse

## 9 a) Composition de la structure de pilotage opérationnel :

- |                     |                      |                          |
|---------------------|----------------------|--------------------------|
| 1. BERGER Philippe  | 4. BRUNEL Christelle | 7. BENBOULERBAH Belkasem |
| 2. CIMITRO Anne     | 5. JAVALOYES Valérie |                          |
| 3. PHILIPPE Marlène | 6. PEQUAY Christelle |                          |

**Coordination du projet assurée par :** Fabienne VOUTE, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse.

## 9 b) Objectifs de la coordination globale :

Assurer la cohérence éducative de tous les acteurs de l'école sur les temps périscolaires :

- Coordination générale (proximité, logistique, gestion du quotidien...)
- Veiller à la qualité éducative
- Lien avec les partenaires
- Être ambassadeur de la politique éducative de la ville auprès des enseignants et des parents et constituer un interlocuteur privilégié
- Coordonner les intervenants sur les parcours éducatifs
- Accompagner les personnels municipaux sur les pauses méridiennes, garderies, ALSH des activités périscolaires....
- Suivi et évaluation des dispositifs.

**Nom et prénom du responsable pédagogique :** Philippe BERGER

**Fonction :** responsable du Service Enfance Jeunesse

**Adresse :** 3, place François Mitterrand 63370 LEMPDES

**Téléphone :** 04 73 83 63 99 / 06 88 20 36 82

**Adresse électronique :** [enfancejeunesse@mairie-lempdes.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-lempdes.fr)

**Modalités de pilotage :** mise en place d'un COPIL

Le comité de pilotage est composé :

- Du Maire,
- De l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,
- De l'Inspectrice de la DDCS,
- Du représentant de la CAF du Puy de Dôme,
- Des Adjoints :
  - À l'Enfance et la jeunesse,
  - Aux écoles,
  - À la culture,
  - Aux sports,
- Du responsable du Service Enfance Jeunesse,
- Du responsable du Périscolaire,
- Des Directrices des ALSH Spécifiques TAP,
- Des Directrices des Écoles Élémentaires et Maternelles,
- Des représentants d'Associations, animateurs et des ATSEM (de chaque site)
- Des représentants des Associations de parents d'élèves (de chaque site).

# ANNEXES

- ✓ Annexe 1 : Évaluation PEDT Ville de Lempdes 2013 – 2016
- ✓ Annexe 2 : Exemple Fiche d'Inscription « ALSH/TAP » par menu